



Maisons-Alfort, le 26 mars 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
TERSOL PAYSAGE ET JARDINS revente de HERBATAK 2 PLUS**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par HYGIENE & NATURE, relatif à une demande de mise sur le marché d'un produit de revente TERSOL PAYSAGE ET JARDINS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence HERBATAK 2 PLUS, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2050145 détenue par SCOTTS France S.A. est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour TERSOL PAYSAGE ET JARDIN est bien strictement identique à celle déclarée pour HERBATAK 2 PLUS ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TERSOL PAYSAGE ET JARDINS, présentée par HYGIENE & NATURE qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit HERBATAK 2 PLUS.

Marc MORTUREUX